

**DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE D'ESCANDOLIERES
SEANCE DU 26 MARS 2025**

**25-88
CP**

Le vingt-six Mars deux mille vingt-cinq, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ESCANDOLIERES se sont réunis à la salle du Conseil Municipal, sur convocation du vingt Mars deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire.

Étaient présents : Palayret Christian, Bouyssou Yves, Courtin Christelle, Crapet Yohan, Flottes Hervé, Cantaloube Fabienne, Depuille Sébastien, Lacaze Christine.

Absents excusés : Laporte Lionel, Gaubert Sylvie.

Monsieur Crapet Yohan a été désigné secrétaire de séance.

Approbation Procès-Verbal de la séance du 28 Novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

DCM20240326/01

Vote Compte Financier Unique 2024 Budget Commune

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation le compte financier unique concernant le budget principal de la Commune pour l'exercice 2024.

Ce document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public se substitue au compte administratif et au compte de gestion et mise en œuvre par le service de l'État à la Commune en 2023.

- VU Le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget principal de la commune de ESCANDOLIÈRES,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le compte financier unique 2024.

DCM20250326/02

Vote Compte Financier Unique 2024 Budget Lotissement

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation le compte financier unique concernant le budget Lotissement du Bourrial de la Commune pour l'exercice 2024.

Ce document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public se substitue au compte administratif et au compte de gestion et mise en œuvre par le service de l'État à la Commune en 2023.

- VU Le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget Lotissement du Bourrial de la commune de ESCANDOLIÈRES,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le compte financier unique 2024.

DCM20250326/03

Affectation des résultats 2024 (Budget Commune)

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 309 710.51 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

**DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE D'ESCANDOLIERES
SEANCE DU 26 MARS 2025
(Suite DCM20250326/03)**

**25-89
CP**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	54 152.62 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	255 557.89 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	309 710.51 €
D Solde d'exécution d'investissement	9 610.86 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-19 000.00 €
Besoin de financement F	=D+E
AFFECTATION = C	=G+H
Affectation en réserves R 1068 en investissement	9 389.14 €
H Report en fonctionnement R 002	300 321.37 €
DEFICIT REPORTÉ D 002	0.00 €

DCM20250326/04

Affectation des résultats 2024 (Budget Lotissement du Bourrial)

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.70 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.70 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	0.70 €
D Solde d'exécution d'investissement	5.97 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E
AFFECTATION = C	=G+H
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
H Report en fonctionnement R 002	0.70 €
DEFICIT REPORTÉ D 002	0.00 €

DCM20250326/05

Vote des taxes 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes directes locales pour 2025 et indique que lors du projet de loi de finances pour 2024, un amendement a été adopté visant à permettre aux communes et EPCI d'augmenter leur taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale.

**DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE D'ESCANDOLIERES
SEANCE DU 26 MARS 2025
(Suite DCM20250326/05)**

**25-90
CP**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à cette proposition et décide de fixer les taux et les produits perçus par la Commune en 2025 suivants :

Taxe Foncière propriétés bâties :	42 991 € (24.33 %)
Taxe Foncière propriétés non bâties :	7 255 € (30.61 %)
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :	391 € (10.85 %)
Taxe d'habitation :	3 671 € (5.26 %)
Total du produit :	54 308 €

DCM20250326/06

Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif 2025.

Il s'équilibre comme suit :

Dépenses :	1 302 135,16 €
Dépenses de Fonctionnement :	476 994,18 €
Dépenses d'Investissement :	825 140,98 €
Recettes :	1 302 135,16 €
Recettes de Fonctionnement :	476 994,18 €
Recettes d'Investissement :	825 140,98 €

En section de fonctionnement, les crédits dépenses engagées sont notamment :

- subventions aux associations, inchangées par rapport à 2024 :
- Comité du Mémorial de Ste Radegonde : 60,00 €
- Resto du cœur Rodez : 120,00 €
- Société de Chasse AUZITS-ESCANDOLIERES : 60,00 €
- Anciens Combattants FNACA : 60,00 €
- Prévention Routière Comité de l'Aveyron : 60,00 €
- Club des aînés (pratique de la gym) : 400,00 €
- Centre hébergement Decazeville : 60,00 €
- Charges à caractère général : 70 235,00 €
- Charges et frais de personnel : 52 052,00 €
- Charges de gestion courante : 28 352,20 €
- Charges financières (Intérêts des emprunts) : 1 302,00 €

En section de fonctionnement, les crédits recettes engagés sont notamment :

- Excédent antérieur : 300 321,37 €
- Fiscalité locale : 33 391,00 €
- Dotations et participations : 104 746,00 €
- Autres produits de gestion courante : 37 400,00 €

En section d'Investissement les crédits dépenses engagés sont notamment :

- les travaux bâtiments locatifs (rénovation et isolation) : 10 000,00 €
- les travaux d'aménagement des espaces publics à La Capelle Del Vern (tranche 2) : 211 500,00 €
- acquisition ensemble immobilier et aménagement : 170 470,00 €
- l'aménagement de terrain : 20 000,00 €
- réhabilitation grange en habitation : 110 000,00 €

**DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE D'ESCANDOLIERES
SEANCE DU 26 MARS 2025**

**25-91
CP**

(Suite DCM20250326/06)

En section d'Investissement les crédits recettes engagés sont :

- Excédent antérieur : 9 610,86 €
- Virement de la section de fonctionnement : 266 211,98 €
- Excédents de fonctionnement : 9 389,14 €
- Subvention pour rénovation éclairage public : 10 825,00 €
- Programme Aménagement espaces publics village de La Capelle Del Vern (2^{ème} tranche), subventions : - Région (PETR) = 52 767,00 € - Département = 70 000,00 € (cœur de village-route en traverse) - État (DETR) = 78 235,00 € - (Fonds Verts) = 18 135,00 € - Emprunt = 100 000,00€
- Programme réhabilitation grange en habitation : Emprunt : 80 000,00 €

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025.

DCM20250326/07

Vote du Budget Primitif 2025 Lotissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif du lotissement, conformément au modèle de référence, comme suit :

Dépenses : 90 890,95 € H.T

Dépenses de Fonctionnement : 51 027,00 € H.T

Dépenses d'Investissement : 39 863,95 € H.T

Recettes : 90 890,95 € H.T

Recettes de Fonctionnement : 51 027,00 € H.T

Recettes d'Investissement : 39 863,95 € H.T

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du lotissement « LOTISSEMENT DU BOURRIAL » pour l'exercice 2025.

DCM20250326/08

Durée d'amortissement subvention d'équipement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation prévue à l'article L2321-2 du CGCT pour les communes de moins de 3.500 habitants de procéder à l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer la durée d'amortissement du fonds de la subvention d'équipement versée à la Commune par le Conseil Départemental en 2024 pour l'opération Route en traverse à La Capelle Del Vern à un an à compter de 2025.

DCM20250326/09

Adhésion Médecine Professionnelle 2025-2027

Sur proposition du Maire

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

Considérant que la convention d'adhésion au service du médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire (ou le Président) à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

**DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE D'ESCANDOLIERES
SEANCE DU 26 MARS 2025
(Suite DCM20250326/09)**

**25-92
CP**

A l'unanimité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

D E C I D E

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.
- d'autoriser le Maire (ou le Président) à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.
- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

DCM20250326/10

Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 5/11/2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration ;
- Rôle du directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DCM20250326/11

Acquisition ensemble immobilier REDOULÈS Solange et REDOULÈS Daniel (décédés)

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 27 Août 2024 approuvant à l'unanimité les propositions d'acquisition de l'ensemble immobilier appartenant à Madame Solange REDOULÈS épouse GUÉRIN et à Monsieur Daniel REDOULÈS, décédés :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONSIDÉRANT l'intérêt que présente l'acquisition de cet ensemble immobilier pour la réalisation d'aménagement des espaces publics et l'accueil de nouvelles familles
- DONNE un avis favorable à l'achat de la bande de terrain B 1366, suivant le plan de division et d'arpentage de l'étude de géomètre AQR de Decazeville, en continuité de la salle des fêtes de 1007 m² au prix de 2€ le m² soit 2 014,00 € appartenant à la succession de Monsieur Daniel REDOULÈS, décédé
- DONNE un avis favorable à l'achat de l'ensemble immobilier B n°143 (470 m²), B n° 873 (65 m²), B n°92 (4 100 m²), B n°334 (410 m²) et B n° 339 (60m²) appartenant à la succession de Madame Solange GUÉRIN née REDOULÈS au prix de 35 000,00 euros.
- PRÉCISE que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune de ESCANDOLIÈRES

**DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE D'ESCANDOLIERES
SEANCE DU 26 MARS 2025
(Suite DCM20250326/11)**

**25-93
CP**

- Autorise le 1^{er} adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte et le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DÉCISION

DCCM20250326/01

Affectation indemnités élections

La Commune a perçu une indemnité de l'Etat de 191,09 € en compensation des frais occasionnés par l'organisation des élections Européennes de 2024(63,83 €) et des élections Législatives de 2024 (127,26 €).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer l'intégralité de cette somme soit 191,09 € à la secrétaire de mairie, Régine DAVID, en compensation du travail supplémentaire qu'elle a effectué à cette occasion (permanence et secrétariat du bureau de vote).